

Motion Sergei Aschwanden et consorts – «Bref, cause tous-jours... ou pas !?» (20_MOT_134)

Texte déposé

Dans le monde professionnel, il faut être capable de synthétiser ses propos lorsque l'on prend la parole et cela dans le but de garder l'attention de l'auditoire. Alors faisons-le aussi au Grand Conseil. En avril 2015, le député Philippe Vuillemin a interpellé le Président du Grand Conseil afin de connaître la dénomination du terme « bref » dans la Loi sur le Grand Conseil (LGC). Il en résulte une interprétation subjective et propre à chacun. A contrario, les modalités de prise de parole au Conseil national sont réglementées de manière précise¹. Vu la quantité de dossiers — en retard — traités par le Grand Conseil, vu la durée des prises de paroles lors des séances en plénum — y compris lors des séances extraordinaires—, ne devrait-on pas envisager de définir un cadre quant aux modalités de prise de parole en plénum ?

Pour rappel, le député Marc-Olivier Buffat avait déposé, le 27 février 2018, une motion (18_MOT_020) qui faisait déjà allusion à une réglementation du temps de parole lors des séances en plénum liées au budget du canton de Vaud. Quant au député Guy-Philippe Bolay, il a déposé une motion le 29 avril 2014 (14_MOT_046), qui demandait déjà un certain « cadre » lié aux débats budgétaires.

Ainsi conformément à l'article 120a alinéa 2 LGC, les signataires de cette motion demandent que le présent texte soit traité par une commission parlementaire, dans la mesure où cette motion relève de la compétence propre du Grand Conseil.

- Définir concrètement les modalités de prise de parole en plénum — minutes, nombre d'intervention, etc.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Sergei Aschwanden
et 29 cosignataires*

Développement

M. Sergei Aschwanden (PLR) : — Je vous rassure : je serai bref afin d'être en adéquation avec ma demande. Par cette motion, il me semble important que le Grand Conseil ait une certaine efficacité en plénum, dans le but de faire avancer les divers textes déposés par les députés. L'objectif de la motion est de trouver des solutions constructives pour la mise en place d'un cadre de travail adéquat. Je vous remercie de votre attention. Vive le sport !

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/sessions/prise-de-parole-cn>